



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2024 - 296

OBJET : ORGANISATION GÉNÉRALE DES FESTIVITES DE NOËL « ESBLY EN FÊTE » DU 13 AU 18 DÉCEMBRE 2024 - Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que la ville d'Esbly organise les animations de Noël « ESBLY EN FÊTE » du vendredi 13 au mercredi 18 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité du public pour l'installation et l'organisation des animations programmées du 13 au 18 décembre sur le territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation « ESBLY EN FÊTE » proposera au public les animations suivantes :

- Le vendredi 13 décembre 2024 de 16h30 à 20h00 : Marché de Noël sur le parvis de la mairie, inauguration à 17h00, spectacles musicaux scolaire et associatifs sur scène, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Le samedi 14 décembre 2024 de 11h00 à 20h00 : Marché artisanal et marché du terroir de Noël sur le parvis de la mairie, animations en extérieur et dans la salle du Conseil de la mairie, spectacle sur le parking de la mairie, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Le dimanche 15 décembre de 11h00 à 18h00 : Marché de Noël sur le parvis de la mairie, animations en extérieur et en salle du Conseil de la mairie, spectacle jeune public en salle Art et Culture, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Du vendredi 13 décembre à 16h30 jusqu'au mercredi 18 décembre 2024 à 20h00 : installation d'un carrousel pour enfants sur le parvis de la mairie.

Article 2 : L'ensemble des animations fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

Article 3 : Les services municipaux s'engagent à retirer les barrières mises en place pour cette occasion, dès la fin de manifestation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à/au :

- à la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne de Torcy,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Esblly,
- au Commandant du centre de secours de Saint-Germain-sur-Morin,
- à Monsieur le Directeur Général des Services,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la Police Municipale d'Esblly,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 15 novembre 2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de :

sa transmission, le : 20 NOV. 2024

et de sa publication, le : 20 NOV. 2024



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr